

## EGLISE D'ANGLETERRE.

L'Eglise d'Angleterre a des missions indiennes à Comox, Nanaimo, Cowichan, Kincolith, Melakathlah, Yale et Lytton, et des écoles de mission à Nanaimo, Cowichan, Kincolith, Metlakathlah et Lytton. On me dit que le Rév. R. Tomlinson, le missionnaire de Kincolith, est un médecin, et qu'indépendamment d'une école de pension, il dirige aussi un hôpital pour les indigènes.

A Metlakathlah, il y a une école industrielle qui, sous la conduite de M. W. Duncan, obtient les plus heureux résultats; 500 sauvages forment là un joli village, ayant un moulin à scie, une fabrique de savon et un marché. Environ 1,000 autres sauvages reçoivent l'instruction à des écoles ouvertes aux deux sexes. Une nouvelle église est actuellement en voie de construction.

Il y a environ 2,000 sauvages en rapport avec la mission de Lytton, et à peu près 1,000 avec celle de Yale.

Les méthodistes wesleyens ont des missions à Nanaimo, Victoria, New-Westminster et Chilliwack.

Il y a des écoles du dimanche régulières à New-Westminster et Victoria, et une école du soir et du dimanche à Nanaimo. Elles ont un missionnaire ambulante, le Rév. T. Crosby, homme zélé et infatigable, qui visite un grand nombre de tribus de la nationalité Cowichan

## DIVISION DES SAUVAGES,

OTTAWA, 8 février 1873.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 13 du mois dernier, ainsi que du rapport et de la carte relatifs aux affaires des sauvages de la Colombie Britannique, et j'ai à vous exprimer ma satisfaction des renseignements importants qu'ils contiennent.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOSEPH HOWE.

J. W. Powell, M. D.,

Commissaire des sauvages, Victoria, C. B.

## COLOMBIE BRITANNIQUE,

MINISTÈRE DES AFFAIRES DES SAUVAGES,

VICTORIA, 20 février 1873.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 3 du mois dernier, m'informant que mes pouvoirs de surintendant des sauvages sont restreints par les lois de la Colombie Britannique, jusqu'à ce que des dispositions législatives concernant les affaires des sauvages soient adoptées par le Parlement fédéral. On prépare sans doute des amendements importants pour la population aborigène de la Colombie Britannique, et quant à la nécessité d'une clause pour prévenir la vente des liqueurs enivrantes, on en propose sans doute de plus sévères que celles qui existent dans les autres provinces du Canada.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-incluse une lettre de M. Wm. Duncan qui a parfaitement réussi à établir une école industrielle parmi quelques-uns des sauvages du Nord, sous les auspices de la société des missionnaires de l'église. Relativement à l'une des pernicieuses coutumes dont parle la lettre de M. Duncan, savoir le don indistinct de propriétés pour la démonstration communément appelée "Patlatch", je vous envoie une liste des articles, avec leur valeur, qui ont été donnés de cette manière à une récente réunion du genre qui eut lieu à Bella-Bella, et qui, me dit-on, n'était pas considérée comme une de leurs "grandes fêtes" ordinaires. Si vous croyez que ce renseignement peut avoir une autre importance